

Direction Recherche Innovation Valorisation

Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD

Tél : 04 76 74 31 06

Mél. : vpcr@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
de la commission de la recherche du conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes**

Séance du jeudi 19 juin 2025

N° 46 CR 19.06.2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix neuf juin à treize heures quarante cinq, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière dans l'amphithéâtre de la Maison du doctorat Jean Kuntzmann, sous la présidence de Monsieur Serge Slama, Président du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour : Enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux au titre de l'année 2025

Président de séance : Serge Slama

Membres présents: Malika Bastin-Hammou, Bérangère Deschamps, Carole Duboc, Anne Milet, Pascal Perrier, Bernard Tourancheau, Nassira Boudjada, Anne-Sophie Brun-Wauthier, Gwenaël Delaval, Marie Demeilliez, Baptiste Devyver, Max Langer, Claire Rome, Stéphane Sadoux, Cécile Vanhaverbeke, Hervé Lerat, Benoît Rey, Coriandre Vilain, Moïra Courseaux, Iris Fabry, Christian Bordas, Lucian Prejbeanu.

Membres représentés : Jocelyn Chanussot procuration à Malika Bastin-Hammou, Sonia Kerfa procuration à Pascal Perrier, Patrice Morand procuration à Carole Duboc, Thierry Gallay procuration à Bérengère Deschamps, Gaelle Dechamp procuration à Bernard Tourancheau, Alexey Evstratov procuration à Coriandre Vilain, Olivier Gallot-Lavallee procuration à Claire Rome, Sarah Orsini procuration à Moïra Courseaux, Monika Spano procuration à Baptiste Devyver, Emily Tubbs procuration à Stéphane SADOUX, Théo Abadie procuration à Iris Fabry, Jérémie Klein procuration à Gwenaël Delaval, Angélique Saillet procuration à Benoît Rey.

La commission de la recherche de l'UGA, réunie en séance plénière le jeudi 19 juin 2025, est invitée à donner un avis sur l'enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux au titre de l'année 2025.

Le vote anonyme est opéré à l'issue des délibérations des membres de la commission.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	23
Membres représentés	13
Nombre de votants	36
Voix favorables	23
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de participer au vote	11

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, l'enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux au titre de l'année 2025.

Fait à Saint-Martin-d' Hères, le 25 juin 2025

Le Président du Conseil académique



Serge Slama

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les décisions individuelles, de sa notification.